



La Remuée, le 26 Octobre 2020

A l'attention de Mesdames et Messieurs les présidents des clubs

A l'attention de Mesdames et Messieurs les correspondants des clubs,

Chers amies et amis pongistes,

Pour faire suite :

- A la note d'information COVID19_CD76TT du 26 Septembre 2020,
- Du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 publié au journal officiel consultable via le lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042430554>
- Des arrêtés préfectoraux pris et publiés le 24_10_2020 (qui abrogent ceux du 17 Octobre dernier) qui sont consultables via le lien suivant : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/COVID19-Point-de-situation-Les-mesures-en-vigueur-dans-le-departement-de-la-Seine-Maritime>

Le bureau exécutif du CD76TT consulté par courriel décide, en accord avec la commission sportive Départementale sous conditions **de respecter et de faire respecter par les organisateurs et les juges-arbitres des compétitions départementales** les règles suivantes :

- **Respect du protocole sanitaire fédéral et du protocole du CD76TT**
- **Respect des arrêtés préfectoraux de Seine maritime en date du 25 Septembre 2020 et du 24 octobre 2020 qui portent sur les nouvelles mesures visant à renforcer la lutte contre la COVID19 sur le territoire seinomarin,**
- **Respect des dispositions ou arrêtés édictés par les collectivités territoriales gestionnaires des équipements sportifs (Jauge admissible de participants, mise à disposition des équipements etc....)**

Décisions générales Départementales pour les Etablissement Recevant du Public :

Conséquences de l'application de l'arrêt préfectoral pour les établissements ERP X (établissements sportifs couverts que sont nos lieux d'activité) **sont fermés** sauf pour les activités suivantes :

- *Les groupes scolaires et périscolaires*
- Les activités sportives participant à la formation universitaire
- *Toute activité à destination exclusive des mineurs*
- Les sportifs professionnels et de haut niveau ;
- *Les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées*
- Les formations continues ou des entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles
- Les épreuves de concours ou d'examens ;
- les événements indispensables à la gestion d'une crise de sécurité civile ou publique et à la continuité de la vie de la Nation
- Les assemblées délibérantes des collectivités et leurs groupements et les réunions des personnes morales ayant un caractère obligatoire ;
- L'accueil des populations vulnérables et la distribution de repas pour des publics en situation de précarité ;
- L'organisation de dépistages sanitaires, collectes de produits sanguins et actions de vaccination.

En italique bleu les activités dans les clubs encore possibles

Décisions concernant les épreuves et actions Départementales suivantes :

- Le Championnat de France par équipe de seine Maritime de la D1 à la D4 (sans préjuger des décisions fédérales concernant la décision de la fin de phase 1) est donc suspendu pour une durée de 4 semaines.
- Les épreuves de District : Toutes les épreuves et actions de district sont suspendues pour 4 semaines sauf celles à destinations des mineures (circuit jeune, stages jeunes, Championnat Jeunes, etc....) qui peuvent êtres organisées en fonction des autorisations des gestionnaires des équipement sportifs .
- Le Critérium Fédéral Départemental JEUNES: celui est maintenu aux dates prévues si possibilité de les organiser en fonction des autorisations des gestionnaires des équipement sportifs .
- Le Critérium Fédéral Départemental SENIORS: le tour 1 : Elite et les divisions Rouennaises sont annulées, le tour 2 est reporté à une date ultérieure
- Le Championnat individuel vétéran : le tour 1 est aussi reporté à une date ultérieure

L'application nécessaire de ces nouvelles mesures pour la sécurité sanitaire de toutes et tous doit encore plus mettre en avant notre solidarité, car c'est bien en étant tous solidaires, dans ces situations pas si simples que nous surmonterons les difficultés actuelles dans un esprit associatif de compréhension mutuelle, dans l'intérêt de toutes, tous et du Tennis de Table.



Patrick LEVÉE
Président du CD76TT